



Litige avec assurance depuis avril : besoin d'aide svp

Par **ben49**, le **29/10/2014** à **19:28**

Bonjour,

Tout d'abord merci pour ce forum qui me permettra, à moi et à bien d'autres, je l'espère, de régler le problème devant lequel je me trouve.

Je vous explique mon cas :

en avril dernier, j'ai renversé un chien avec mon véhicule. Je fais donc un constat avec le propriétaire du chien et laisse la faire entre les mains des deux assureurs. En parallèle, suite au passage des experts et après leur rapport, j'avance les frais de réparations de mon véhicule s'élevant à 1300 euros.

Puis plus de nouvelles. Je relance sans cesse mon assureur qui me dit que l'affaire suit son cours jusqu'en aout ou une première partie de remboursement m'est versé. Depuis, impossible de savoir quand je serais remboursé du montant restants des travaux.

Je relance toujours régulièrement mon assureur, mais rien ne bouge. Il se contente de me dire que l'assureur de la "partie adverse" ne les a toujours pas payé et que donc, je ne peux pas encore être rembourser.

Dois-je vraiment attendre que l'assureur "adverse" paye le mien pour être remboursé ou me mène t'il en bateau ?

Que dois-je faire pour débloquer la situation et être enfin remboursé?

Merci d'avance pour vos réponses et conseils.

Par **Le Quidam**, le **12/11/2014** à **07:42**

Bonjour

Vous êtes en tord a 100% donc c'est à votre assureur d'indemniser le propriétaire du chien. Concernant votre véhicule, si je comprend bien, vous avez la garantie tout risque ++? C'est à dire que meme en cas d'accident responsable vous êtes indemnisée? Si oui, votre assureur doit vous rembourser les frais engagés (franchise déduite).

Dans votre cas l'argent ne va que dans un sens : de votre assureur vers le propriétaires du

chien et de votre assureur vers vous.

En revanche attendez vous à voir votre cotisation augmenter à la prochaine datez anniversaire.

Par **ben49**, le **12/11/2014** à **15:35**

Bonjour,

Je ne suis absolument pas en tort : c'est le propriétaire du chien qui divaguait sur la route qui est en tort à 100%. Et je suis assuré au 1/3.

Dans ce cas, pourquoi ma cotisation assurance augmenterait?

Donc, quelle est la marche à suivre pour essayer de faire accélérer les choses?

Par **Le Quidam**, le **12/11/2014** à **20:41**

Bonjour,

Je m'étonne, en relisant votre réponse, que votre assureur vous ai dit qu'il vous rembourserait quoi que ce soit.

En effet, selon le code des assurances, le fait que vous percutiez un animal vous rend responsable à 100% car vous êtes censé être maître de votre véhicule. Il en serait de même si vous percutiez un arbre ou un enfant.

D'autant plus si vous êtes assuré au tiers, je ne comprend pas pourquoi votre assurance vous couvrirait les dégâts du véhicule en cas de sinistre responsable.

J'ai bien peur que vous en ayez de votre poche pour les réparations de votre véhicule....

Votre cotisation va augmenter car vous avez eu un sinistre, c'est un fait qui rentre dans l'équation du calcul de votre cotisation à votre prochaine échéance principale quoi qu'on en dise..